



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ÎLE D'YEU

Séance du : 3 mars 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/03/48

<p>Date Convocation 19/02/2026</p> <p>Date Affichage 19/02/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 17 - procurations 06 - absents 04 	<p>Le 3 Mars Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p>PROCURATIONS 6 : Valérie AURIAUX, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Line CHARUAU, Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Anne-Claude CABILIC, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Rémy BONNIN, Yannick RIVALIN et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p>ABSENTS 4 : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
---	--

REGIE DU SERVICE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES : SUBVENTION COMMUNALE 2026

Rapporteur : Isabelle CADOU

Compte tenu de l'obligation préfectorale d'évacuer les déchets sur le continent du site de « la Gravaire », une première subvention a été voté le 16 septembre 2025, pour un montant de 475 000 € TTC couvrant les coûts liés au transport de ces gravats. Une subvention complémentaire est nécessaire afin de couvrir le solde d'un montant de 465 000 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération précédente votant le budget primitif 2026 de la régie à autonomie financière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (5 CONTRE : Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU, Dany HERBRETEAU, 1 ABSTENTION : Michel BOURGERY et 17 POUR) :

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 085-218501138-20260303-DEL260348-DE



- ♦ **AUTORISE** la Maire ou son représentant à mettre en œuvre le transfert de fonds du budget principal pour un montant total de 465 000 € en section de fonctionnement vers le budget de la régie à autonomie financière conformément au budget primitif 2026 voté, en un seul versement avant la fin du premier semestre 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU